

## DÉPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DFTS)

---

Communes d'Orbe et de Valeyres-sous-Rances  
PLAN D'AFFECTATION CANTONALE N°351 « Pôle pénitentiaire du Nord Vaudois »

---

### AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mise en consultation de la  
DECISION D'APPROBATION DU PLAN et de la  
DECISION FINALE RELATIVE A L'ETUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

---

Conformément aux dispositions de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (art. 20 OEIE) et du règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (art. 15 RVOEIE), le Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) soumet à la consultation publique la décision finale du 8 juillet 2025 et le rapport d'impact sur l'environnement du 25 mai 2023 concernant le Plan d'affectation cantonale (PAC) n° 351, sis sur les Communes d'Orbe et de Valeyres-sous-Rances.

Le PAC n° 351 « « Pôle pénitentiaire du Nord Vaudois » y afférent accompagne le dossier.

Les pièces sont déposées

- au greffe de la Commune d'Orbe (Place du Marché 2 - Case postale 32, 1350 Orbe),
- au greffe de la Commune de Valeyres-sous-Rances (Rue du Collège 2, 1439 Rances),
- à la Direction générale de l'environnement (Av. de Valmont 30b, 1010 Lausanne)
- ainsi qu'auprès de la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne)

**du 12 juillet au 10 août 2025 inclusivement,**

où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Les pièces sont également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/dgtl](http://www.vd.ch/dgtl) sous la rubrique Actualités.**

Direction générale du territoire et du logement

